

CONVOCATION

Les actionnaires de la Banque Cantonale du Valais
sont convoqués à

l'Assemblée générale ordinaire

le mardi 3 juin 2025 à **11h00**
(ouverture des portes à 10h00)
suivie dès 12h30 de la journée des actionnaires
au CERM à Martigny



BCVS

Ordre du jour

1. Bienvenue

2. Allocution présidentielle

3. Nomination des scrutateurs

Explications : Selon l'art. 22 al. 3 des Statuts de la Banque Cantonale du Valais (ci-après : « Statuts »), le Conseil d'administration désigne par avance deux ou plusieurs scrutateurs parmi les actionnaires, notamment pour pallier toute indisponibilité du système de vote électronique. Ils ne peuvent pas faire partie des organes de la Banque.

4. Rapport de la Direction générale

5. Rapport de l'Organe de révision

6. Approbation du rapport annuel et des comptes annuels

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale d'approuver le rapport annuel et les comptes annuels 2024.

Explications : Selon l'art. 14 al. 2 let. f des Statuts, l'Assemblée générale approuve le rapport annuel et les comptes annuels, après avoir pris connaissance du rapport de l'Organe de révision.

7. Répartition du bénéfice

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale de répartir comme suit le bénéfice résultant du bilan :

	en milliers de CHF
- Bénéfice de l'exercice	90'470
- Bénéfice reporté	19
Bénéfice résultant du bilan	90'489
- Attribution à la réserve légale issue du bénéfice	-27'200
- Distribution d'un dividende de CHF 4.– par action	-63'200
Report à nouveau	89

Si cette proposition est acceptée, le dividende sera versé dès le mardi 10 juin 2025, sans frais, après déduction de l'impôt anticipé.

Explications : Selon l'art. 14 al. 2 let. h des Statuts, l'Assemblée générale détermine l'emploi du bénéfice résultant du bilan et fixe, en particulier, le dividende distribué.

8. Approbation du Rapport de responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) & développement durable

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale d'approuver le Rapport de responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) & développement durable 2024 (ci-après « Rapport RSE & développement durable »). Deloitte SA a procédé à des procédures d'audit limitées sur une sélection d'indicateurs de durabilité présentés dans le Rapport RSE & développement durable 2024. Le rapport de l'auditeur indépendant est intégré dans le Rapport RSE & développement durable en page 90.

Explications : La Banque Cantonale du Valais publie un rapport sur les questions non financières, basé sur l'art. 964a du Code des obligations, approuvé par le Conseil d'administration. La Banque n'est actuellement pas légalement soumise aux exigences relatives à la transparence sur les questions non-financières au sens de l'art. 964a CO et publie ce rapport sur une base volontaire. Le rapport est disponible sur www.bcvs.ch/rapport-rse2024.

9. Décharge aux membres du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale de donner décharge aux membres du Conseil d'administration pour l'activité déployée durant l'exercice 2024.

Explications : Selon l'art. 14 al. 2 let. l des Statuts, l'Assemblée générale donne décharge au Conseil d'administration.

10. Élections au Conseil d'administration (chaque élection a lieu séparément)

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale pour une période de quatre ans,

- la réélection de six membres actuels du Conseil d'administration

M. Jean-Albert Ferrez (représentant de l'actionnaire majoritaire)

M. Pierre-Alain Grichting (représentant de l'actionnaire majoritaire)

M. Edgar Jeitziner (représentant de l'actionnaire majoritaire)

Mme Géraldine Granges Guenot (représentante de l'actionnaire majoritaire)

M. Patrick Héritier (représentant de l'actionnaire majoritaire)

Mme Anja Wyden Guelpa (représentante de l'actionnaire majoritaire)

- les élections en remplacement des membres du Conseil d'administration dont la durée totale du mandat a atteint 12 ans selon l'art. 14 al. 1 sur la loi de la Banque Cantonale du Valais

Mme Laure Deppierraz en qualité de membre du Conseil d'administration (représentante de l'actionnaire majoritaire)

M. Hervé Udriot en qualité de membre du Conseil d'administration (représentant des actionnaires minoritaires)

Les portraits des membres actuels du Conseil d'administration ainsi que le profil des deux nouveaux candidats sont disponibles sur le site Internet de la Banque aux adresses www.bcvs.ch/investisseurs et www.bcvs.ch/renouvellement.

Proposé il y a 4 ans par l'Association Valaisanne des entrepreneurs (AVE), **Serge Métrailler** ne se sent plus disposé à représenter le secteur de la construction étant donné la fin de ses rapports de travail avec l'AVE. Il a pris la décision de retirer sa candidature au renouvellement de son mandat.

Selon les Statuts de la Banque Cantonale du Valais, l'Assemblée générale doit être convoquée vingt jours au moins avant la réunion, soit le 14 mai 2025 au plus tard, et l'ordre du jour contenir les noms des candidats au Conseil d'administration. Ce délai ne permet pas de soumettre une nouvelle candidature pour le 3 juin 2025. Le nouveau Conseil d'administration lancera la procédure pour compléter sa composition.

Explications : Selon l'art. 12 de la loi sur la Banque Cantonale du Valais (ci-après « BCVS »), le Conseil d'administration se compose de 9 membres. Conformément à l'art. 14, al. 1 de la loi sur la BCVS, les membres du Conseil d'administration sont nommés pour une période de quatre ans et sont rééligibles. La durée totale de leur mandat ne peut excéder douze ans. Conformément à l'art. 14 al. 2 let. c des Statuts, l'Assemblée générale élit les membres du Conseil d'administration en tenant compte des exigences légales et prudentielles applicables en matière de compétences et de composition du Conseil d'administration. Dans ce cadre elle tient aussi compte des diverses branches de l'économie ainsi que d'une répartition équitable des régions du canton. L'Assemblée générale assume une représentation équitable des actionnaires minoritaires au sein du Conseil d'administration ; cette représentation se compose au maximum de trois membres selon l'art. 11 al. 3 de la loi sur la BCVS.

11. Nomination du Président et de la Vice-présidente du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale la nomination de :

M. Pierre-Alain Grichting comme Président du Conseil d'administration

Mme Laure Deppierraz comme Vice-présidente du Conseil d'administration

Explications : Selon l'art. 14 al. 2 let. d des Statuts, l'Assemblée générale élit les membres du Conseil d'administration et désigne, sur proposition du Conseil d'État, le Président et le Vice-Président du Conseil d'administration.

12. Élection de l'Organe de révision selon le Code des obligations

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale de reconduire Deloitte SA en qualité d'Organe de révision pour l'exercice 2025.

Explications : Selon l'art. 31 al. 2 des Statuts, l'Organe de révision est nommé chaque année par l'Assemblée générale ordinaire sur proposition du Conseil d'administration.

13. Élection du représentant indépendant

Le Conseil d'administration propose de nommer ECSA Fiduciaire SA, rue de Lausanne 35, 1950 Sion, en tant que représentant indépendant des actionnaires jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire de la Banque Cantonale du Valais.

Explications : Selon l'art. 14 al. 2 let. g des Statuts, l'Assemblée générale nomme le représentant indépendant.

14. Divers

Informations générales

Participation et représentation

Les actionnaires inscrits au registre des actions nominatives au plus tard le mercredi 21 mai 2025 sont autorisés à participer et à voter à l'Assemblée générale et reçoivent une invitation ainsi que le matériel de vote personnel par courrier.

Les titulaires d'anciennes actions au porteur, détenues à domicile ou dans un coffre-fort, qui n'auraient pas encore déposé leurs actions auprès d'une banque conservent le droit de convertir leurs titres en actions nominatives dématérialisées. Néanmoins, pour pouvoir exercer leur droit de vote, ils devront procéder au dépôt des titres auprès d'une banque et demander leur inscription au registre des actions nominatives jusqu'au 13 mai 2025 au plus tard.

Du 21 mai au 3 juin 2025 inclus, aucune inscription ne sera faite au registre des actions nominatives qui donne droit à l'exercice du droit de vote à l'Assemblée générale. Les actionnaires qui aliéneraient tout ou partie de leurs actions avant l'Assemblée générale n'auront plus de droit de vote dans cette mesure.

Les actionnaires qui ne souhaitent pas participer personnellement à l'Assemblée générale peuvent se faire représenter, au moyen d'une procuration écrite, par un autre actionnaire, par un tiers de leur choix ou par le représentant indépendant, ECSA Fiduciaire SA, rue de Lausanne 35, 1950 Sion (art. 689c CO).

Le bureau sera fermé dès l'ouverture de l'Assemblée générale.

Représentant indépendant

Les actionnaires sont invités à communiquer leurs instructions de vote et d'élection au moyen du formulaire papier (procuration), qui devra être transmis au plus tard le 27 mai 2025 ou via la plateforme www.gvmanager-live.ch/bcvs en se connectant au moyen du code à usage unique et personnel jusqu'au jeudi 29 mai 2025 à 23h59.

Documents

Le rapport annuel, les comptes annuels, le rapport de l'Organe de révision et la proposition concernant la répartition du bénéfice

résultant du bilan sont mis à la disposition des actionnaires, au siège social de la Banque Cantonale du Valais, vingt jours avant l'Assemblée générale. Le rapport annuel et le rapport RSE & développement durable sont disponibles en ligne à l'adresse www.bcvs.ch.

Propositions au Conseil d'administration

Les propositions et les questions des actionnaires sont à déposer par écrit jusqu'au lundi 19 mai 2025 auprès de M. Pierre-Alain Grichting, Président du Conseil d'administration de la Banque Cantonale du Valais, case postale 128, à 1950 Sion.

Décisions

Les décisions prises lors de l'Assemblée générale seront publiées sur le site internet www.bcvs.ch dès le mercredi 4 juin 2025.

Service de transport

Les informations relatives au service de transport pour vous rendre au CERM à Martigny se trouveront en annexe de la carte d'admission. Elles seront également disponibles sur le site internet de la Banque sous la rubrique « Actualités ».

Accompagnement et déroulement

Les actionnaires peuvent être accompagnés d'un invité. L'Assemblée se déroulera au CERM 1 et sera suivie de la journée des actionnaires au CERM 2 à Martigny. Nous nous réjouissons de vous voir à cette occasion et de partager quelques moments de convivialité.

Sion, mai 2025

Le Conseil d'administration



Pierre-Alain Grichting
Président



Jean-Albert Ferrez
Secrétaire



Banque Cantonale du Valais
Place des Cèdres 8, 1950 Sion

bcvs.ch